

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201902C

Séance du 15 février 2019

Date convocation : 11 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Votants : 10

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi quinze février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Cinthya ARENAS,

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

#### **Objet : Demande de subvention DETR, Département et Région pour la réhabilitation du pré commun à ARBAS**

Madame le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil du 12 janvier 2019 pour la réhabilitation du pré commun ainsi que la demande de subvention DETR et informe qu'il est possible de demander une aide du Département et de la Région.

Elle propose de revoir le plan de financement pour la réfection de la dalle, l'aménagement des abords avec pose d'un terrain multisports clôturé, une aire de jeux clôturée et un boulodrome.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

VRD + imprévus :	95 730,70 €		
Revêtements :	51 470,60 €		
Terrain multisports :	35 276,00 €		
Aire de jeux :	60 074,00 €		
Chalet :	4 500,00 €		
Total HT	247 051,30 € HT	TVA : 49 410,26	TTC : 296 461,56 €

#### Plan de financement :

Dépense TTC		296 461,56 €
Recettes		296 461,56 €
DETR	30 %	74 115,39
Département	30 %	74 115,39
Région	20 %	49 410,26
Emprunt sur 15 ans	20 %	49 410,26
Prêt relais TVA		49 410,26

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de la Région
- d'adopter le plan de financement proposé

et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sylvie SIMPSON